



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie - BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03 58 43 00 59 / e-mail : ajanvier@yonne.fff.fr

COMITÉ DE DIRECTION

PV 28 CD 3

RÉUNION ÉLECTRONIQUE DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

Présidence : Monsieur Christophe CAILLIET.

Présents : Madame Florence BRUNET, Messieurs Dominique AMARAL, Aurélien CHATON, Philippe GAUDIN, Stéphane MOREL, Jean MOUREY, Thierry RENAULT, Patrick SABATIER, Jean-Louis TRINQUESSE.

Absent excusé : Docteur Cédric PLEUX.

Absent : Monsieur Jérôme BRIFFAUX.

--

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de Monsieur Rudy BALLU, arbitre du District de l'Yonne de Football, pour le décès de sa maman.

1. Calendriers Seniors

Sur proposition de la commission sportive, Le Comité de Direction valide à l'unanimité le calendrier pour les équipes Seniors ([ANNEXE 1](#))

2. Coupes de l'Yonne

A titre exceptionnel, pour la saison 2020/2021, les articles 4 du Règlement des Coupes Seniors, pour la Coupe de l'Yonne et la Coupe Prevel, portant sur la durée des rencontres sont suspendus. Par similitude avec le règlement de la Coupe de France, la durée des rencontres sera déterminée de la manière suivante :

« La durée du match est de quatre-vingt-dix minutes, divisée en deux périodes de quarante-cinq minutes. Entre les deux périodes, une pause de quinze minutes est observée.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (hormis pour la finale) : Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu. En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire lors de la finale : une prolongation de trente minutes, divisée en deux périodes de quinze minutes, sera disputée de la manière suivante : après les quatre-vingt-dix minutes, l'arbitre ordonne un repos de cinq minutes et procède à un tirage au sort pour le choix du camp ou du coup d'envoi. Après les quinze premières minutes, les joueurs changent de camp, mais l'arbitre n'accorde pas de repos. En cas de résultat nul à l'issue de la prolongation lors de la Finale : Les équipes se départagent par l'épreuve des tirs au but. »

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette modification réglementaire.

3. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Budget prévisionnel 2020 / 2021

Le budget prévisionnel 2020 / 2021 équilibré à hauteur de 365 000 € est validé à l'unanimité et sera proposé à l'Assemblée Générale du 10 novembre prochain.

b) Procédures financières

Le Comité de Direction du District de l'Yonne de Football valide à l'unanimité la procédure financières n°3 concernant les formations pour la saison 2020/2021 ([ANNEXE 2](#))

Prochaine réunion du Comité de Direction

Jeudi 15 octobre 2020 à 19 heures

Le Président du District de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET

La Secrétaire de séance
Florence BRUNET